

30 mars 1874

lawyer », ce qui, d'après ce qu'on lui a dit, désigne une espèce de canne. Selon lui, ce n'est pas ainsi que le représentant du Canada peut se rendre utile à son pays. M. Jenkins est sans doute un homme cultivé, mais il (M. Campbell) craint qu'il ne puisse jamais rendre service au Canada. Il ne voit pas comment le gouvernement de l'Angleterre pourrait faire grand cas de celui qui a été envoyé pour représenter notre pays en Angleterre. Il ne gardera pas le Sénat plus longtemps, mais se contentera d'ajouter qu'il a eu beaucoup de plaisir à écouter les observations des motionnaires de l'adresse et qu'il compte bien que celle-ci sera adoptée.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST dit qu'il ne peut pas s'exprimer aussi bien qu'il le voudrait en anglais, mais que les sénateurs l'ont toujours traité avec beaucoup d'indulgence et qu'il espère que cela continuera (*Bravo!*). Il se joint à ceux qui ont félicité l'hon. M. Penny, membre distingué de la presse, de sa nomination au Sénat, qui est tout aussi satisfaisante que celle de l'hon. M. Brown par le gouvernement actuel. À son avis, plus il y a de talents et de richesses au Sénat, plus celui-ci pourra avoir d'influence. Il n'est pas vraiment d'accord avec l'honorable sénateur qui a eu la parole avant lui et qui a dit que les membres du gouvernement étaient devenus des conservateurs alors qu'ils auraient pu être des démocrates et des socialistes. Le nouveau gouvernement reprend, bien sûr, certaines mesures présentées par le gouvernement antérieur, mais ce n'est pas une raison suffisante pour dire qu'il aurait dû les laisser tomber toutes. Si c'était de bonnes mesures à l'époque du gouvernement antérieur et qu'elles tendaient à favoriser le bien-être et la moralité du pays, elles ne peuvent pas être mauvaises sous le gouvernement actuel. Depuis que la Confédération a été formée en 1867, on nous dit à chaque nouvelle législature dans le discours du Trône que l'on adoptera une loi pour supprimer la corruption. Elle n'a pas encore été adoptée, mais le gouvernement actuel compte en faire adopter une, et ce, uniquement parce que le gouvernement antérieur a négligé de le faire. Il ne veut pas se disputer avec son ami d'en face. Il dit que celui-ci peut être très aimable quand le cœur lui en dit et très caustique quand il veut (*rires*). Il (M. Letellier de St-Just) veut garder le Sénat de bonne humeur et examiner équitablement toutes les questions qui ont été soulevées. Il laissera à son ami à sa droite (M. Scott) le soin de répondre de la façon qu'il jugera appropriée aux observations qui ont été faites et il est lui-même convaincu que personne ne doutera que le Premier ministre provincial a fait tout son possible, après avoir entendu ce que M. Scott a à dire.

L'hon. M. SCOTT signale qu'il est extrêmement reconnaissant des observations de l'honorable sénateur de Kingston. À première vue, il doit reconnaître qu'il sympathise depuis longtemps avec le parti dont il a été question et qui a eu beaucoup à faire avec les membres de l'autre Chambre. Étant donné les aimables observations de son honorable ami, selon lesquelles toutes les mesures proposées au Sénat par le gouvernement seraient étudiées convenablement, il est

convaincu que les sénateurs d'en face collaboreront volontiers à l'étude de tous les bills qui leur seront présentés et à l'adoption des lois que tous souhaitent pour le bien du pays. Le gouvernement doit, certes, tenir compte des désirs du public et il ne pourra rester au pouvoir que tant qu'il proposera des lois qui seront dans l'intérêt du peuple. Il est vrai que le discours du Trône contient très peu de choses au sujet de la réciprocité avec les États-Unis, mais rien n'a vraiment été décidé à ce sujet, et il est convaincu que, lorsqu'on en parlera au Sénat, cette question sera examinée convenablement, comme toutes les autres, par les sénateurs. Il y a dans le discours du Trône très peu de paragraphes dont le motionnaire de l'adresse n'ait pas parlé avec éloquence et, comme il a longtemps collaboré à un journal bien connu de la Puissance, il connaît très bien les affaires du pays. Son honorable ami d'en face a parlé de la nomination de M. Jenkins au poste d'agent d'émigration pour la Puissance à Londres, et, pendant qu'il s'en souvient encore, il voudrait dire quelques mots pour lui répondre. M. Jenkins a été nommé simplement pour remplacer le regretté M. Dixon pendant qu'il était au Canada. Il a la réputation d'être très compétent, non pas parce qu'il est l'auteur de *Ginx's Baby*, mais parce qu'il écrit pour plusieurs journaux et revues. Il est tout à son honneur que les habitants de Dundee l'aient élu pour les représenter au Parlement quand il était à 3,000 milles de là. Quant à sa nomination de représentant de la Puissance, il avait d'abord été nommé simplement comme agent d'émigration pour le Canada, mais après avoir été choisi comme successeur de M. Dixon et élu député au Parlement impérial, le gouvernement a pensé que personne ne s'opposerait à ce qu'on élargisse les fonctions de son poste. Il écrit pour bon nombre de journaux, et l'on a jugé utile de le charger de fonctions plus vastes que celles d'un simple agent d'émigration. Les directives qui lui ont été données laissent entendre qu'il ne sera pas un simple agent. Cependant, elles ne l'autorisent nullement à agir en la capacité de représentant du Canada, ni dans les milieux commerciaux ni à la Cour, mais plutôt en la même capacité que M. Childers en Australie. Il n'a nullement été reconnu comme intermédiaire auprès du ministre chargé des affaires coloniales. Quant à ce qu'il a dit au sujet de M. Disraeli, le gouvernement ne peut pas lui enlever sa liberté de parole, ni contrôler ce qu'il peut dire. C'est un homme d'État qui est particulièrement associé au mouvement travailliste en Angleterre. Pour sa part, il (M. Scott) n'est pas d'accord avec la façon dont M. Jenkins s'est moqué de M. Disraeli, mais les propos en question ont été tenus par M. Jenkins à titre de député indépendant au Parlement impérial et non de représentant du Canada. Pour passer à autre chose, il signale que la première partie de l'adresse porte sur le scrutin secret, et l'on peut dire que cela touche uniquement l'autre Chambre. Cette question fait l'objet de discussions en Ontario depuis quelque temps et le vote par scrutin y a maintenant été adopté par un vote presque unanime. En Angleterre, la Chambre des lords a permis que cette méthode soit adoptée sans modification, mais il est quelque peu paradoxal que le parti qui luttait pour l'obtenir en Angleterre ait été défait aux élections quand il a été instauré. Il espère que la même chose ne se